



2014

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets



SMIPE Val Touraine Anjou

1, Impasse Clé des Champs ZI La Petite Prairie - BP 35- 37140 BOURGUEIL

Tél. 02 47 97 89 75 - Fax. 02 47 97 91 02

Courriel : smipe.vta@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I — PRESENTATION GENERALE du SMIPE Val Touraine Anjou	3
A – Compétences et territoire	3
B – Fonctionnement institutionnel	4
II — EVENEMENTS MARQUANTS EN 2014	5
III — DECHETS MENAGERS & ASSIMILES COLLECTES	6
IV — GISEMENT DES DECHETS	7
V — LES ORDURES MENAGERES	8
1) Aspects Techniques	8-9
2) Aspects Financiers	10-11
VI — LES RECYCLABLES	12
1) Aspects Techniques	12-13-14
2) Aspects Financiers	15-16
VII — LES DECHETTERIES	17
1) Aspects Techniques	18-19-20
2) Aspects Financiers	21-22
VIII — LA COMMUNICATION & LA PREVENTION	23-24
IX — LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	25-26
X — LES INDICATEURS FINANCIERS	27-28
XI — LES PROJETS 2015	29

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

A) - COMPETENCES ET TERRITOIRE

1) SES COMPETENCES

Le SMIPE Val Touraine Anjou est doté de compétences en matière d'aménagement, de gestion et d'exploitation de services liés à la protection de l'environnement, comprenant :

- . Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
- . Collecte sélective
- . Transfert des déchets bruts, recyclables ou ultimes
- . Gestion de cinq déchetteries sur le territoire : Allonnes, Benais, Bourgueil, St Patrice et Savigné sur Lathan.
- . Entretien et réhabilitation du site de l'ancienne décharge de Benais.

2) SON TERRITOIRE

Le Territoire couvert comprend 22 communes soit 29 204 habitants (+ 0,27 % par rapport à 2013) réparties dans trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunales adhérents, sur deux départements (Maine et Loire et Indre et Loire) :

Communauté de communes Touraine Nord Ouest



1. AVRILLE LES PONCEAUX
2. CLERE LES PINS
3. LES ESSARDS
4. ST MICHEL SUR LOIRE
5. ST PATRICE
6. SAVIGNE SUR LATHAN

Communauté de communes du Pays de Bourgueil

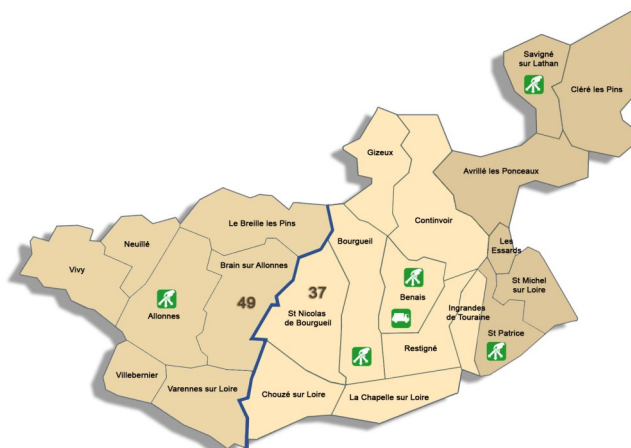


7. BENAIS
8. BOURGUEIL
9. LA CHAPELLE SUR LOIRE
10. CHOUZE SUR LOIRE
11. CONTINVOIR
12. GIZEUX
13. INGRANDES DE TOURAINE
14. RESTIGNE
15. ST NICOLAS DE BOURGUEIL

Communauté d'agglomération de Saumur (Canton d'Allonnes)



16. ALLONNES
17. BRAIN SUR ALLONNES
18. LA BREILLE LES PINS
19. NEUILLE
20. VARENNES SUR LOIRE
21. VILLEBERNIER
22. VIVY



I - PRESENTATION DU SYNDICAT

B) - FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le SMIPE VAL TOURAINE ANJOU est composé :

Du Comité Syndical

Le Comité Syndical se compose de 88 membres : 44 titulaires et 44 suppléants provenant des 3 structures :

- ⇒ 12 titulaires et 12 suppléants de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest
- ⇒ 18 titulaires et 18 suppléants de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil
- ⇒ 14 titulaires et 14 suppléants de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

Sous la direction du Président, Yves BOUCHER, le Comité Syndical a pour missions de prendre les décisions principales et fondatrices du SMIPE.

Du bureau Syndical

Le bureau Syndical est composé de 10 membres issus des délégués des 3 collectivités dont le Président, Yves BOUCHER, et 2 Vice-présidents :

- 1er VICE PRESIDENT : Patrick PLANTIER (Benais)
- 2ème VICE PRESIDENTE : Josette CALONNE (Savigné sur Lathan)

Et 7 membres supplémentaires

- MEMBRE DU BUREAU : Sébastien BERGER (St Nicolas de Bourgueil)
- MEMBRE DU BUREAU : Patrice HENRY (Restigné)
- MEMBRE DU BUREAU : Anne HOTTON (Vivy)
- MEMBRE DU BUREAU : Pierre LAMBERT (La Chapelle sur Loire)
- MEMBRE DU BUREAU : Cyril MOLESINI (Bourgueil)
- MEMBRE DU BUREAU : Jacques PIEDOUE (Bourgueil)
- MEMBRE DU BUREAU : Grégory PIERRE (Villebernier)

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMIPE et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical.

De Commissions thématiques

Ces Commissions apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMIPE. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- ⇒ Commission Départementale d'Elimination des Déchets
- ⇒ Commission du Personnel
- ⇒ Commission Information - Communication
- ⇒ Commission d'Appel d'Offres

II - PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS EN 2014

◆ Signature d'un contrat avec Eco-mobilier

Le Syndicat s'est engagé avec l'Eco-organisme Eco-mobilier, dans le cadre de la collecte des DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) sur le site de la déchèterie de Bourgueil. Une démarche ayant pour objectif de détourner le mobilier hors d'usage (meubles, matelas, sommier en bois ou PVC) de la benne tout-venant afin d'en assurer la valorisation matière.

◆ Mise en place d'un caisson pour la récupération des objets réutilisables sur la déchèterie de Bourgueil

Devant le succès rencontré à l'issue de la mise en place -sur le site de la déchèterie de Benais - d'un conteneur maritime destiné à entreposer des objets auxquels il est possible de donner une seconde vie, le Syndicat a fait l'acquisition d'un conteneur maritime qui a été déposé sur le site de la déchèterie de Bourgueil. Un partenariat signé avec l'Association ASPIRE (49) qui assure la revente des objets alors que le Syndicat devrait constater une diminution du volume des encombrants (tout-venants).

◆ Harmonisation de la signalétique en déchèteries

Toutes les déchèteries ont été pourvues de panneaux signalétiques en haut de quai afin d'identifier, avec logos réglementaires, les flux à déposer dans les différents caissons mis à disposition.

◆ Travaux de réfection des locaux sociaux

La réfection des locaux sociaux a été entreprise sur le site d'exploitation de Benais. Des travaux de peinture et de plomberie ont permis aux agents d'être dotés d'un lieu plus fonctionnel.

◆ Promotion du compostage individuel

180 foyers supplémentaires ont été pourvus en composteurs durant cette année 2014, soit au total plus 625 foyers depuis le lancement de la campagne en 2012.

Deux types de composteurs sont proposés à la vente, dans la limite des stocks disponibles et d'un composteur par foyer:

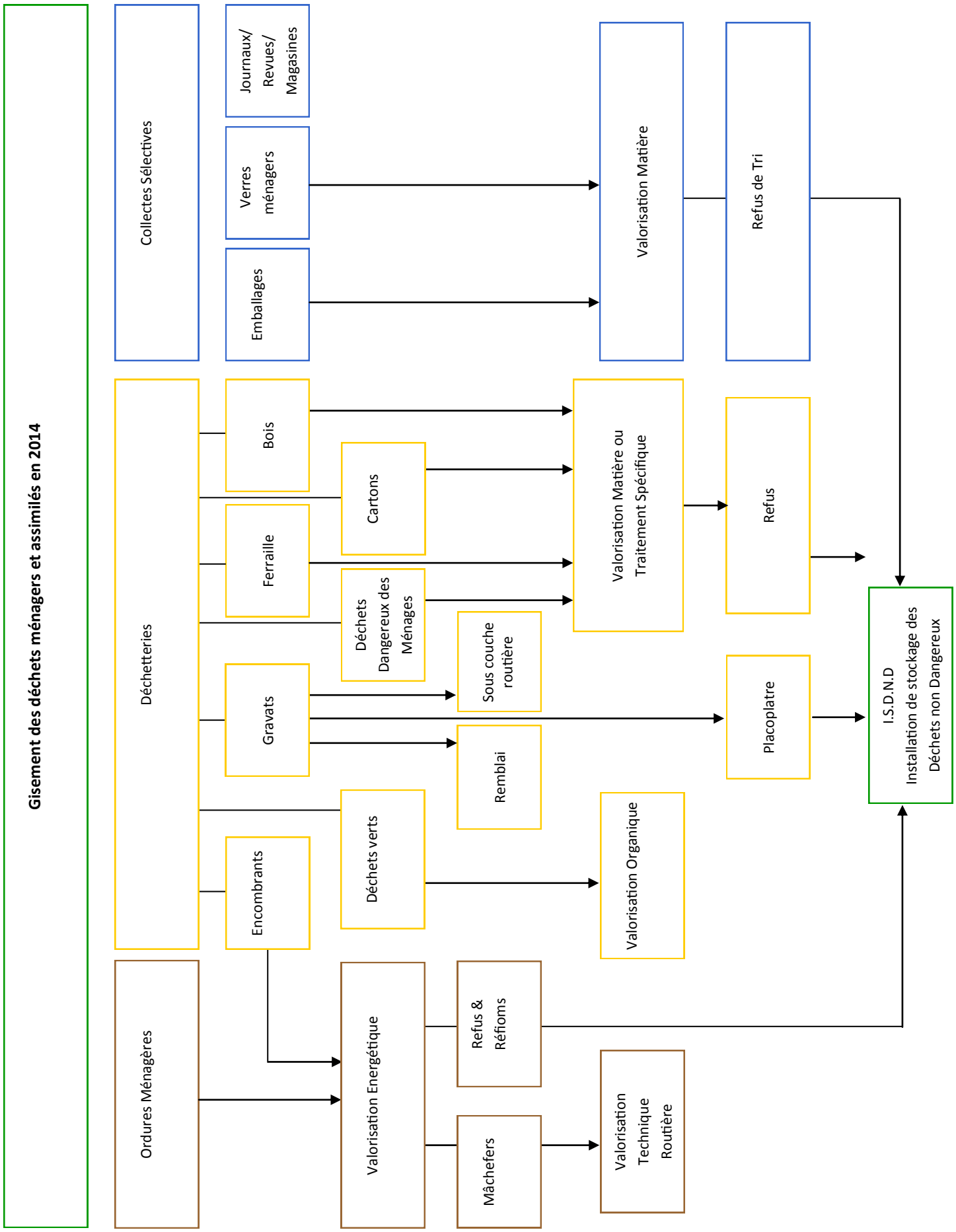
- ⇒ 600L en Bois pour 20 €
- ⇒ 320L en PEHD pour 10 €

III - DECHETS MENAGERS & ASSIMILES COLLECTES

Bilan des tonnages produits par les habitants du SMIPE

	Tonnages collectés 2014	Ratio/kg/hab en 2014	Tonnages collectés 2013	Ratio/kg/hab en 2013	Evolution 2013 - 2014
LES ORDURES MENAGERES					
TONNAGES COLLECTES	5 841,69	200,03	5 658,78	193,77	3,23 %
LES RECYCLABLES					
EMBALLAGES	401,36	13,74	317,4	10,9	26,45 %
CARTONS PROFESSIONNELS	64,98	2,23	66,12	2,27	-1,72 %
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES (JRM)	689,98	23,63	707,12	24,28	-2,42 %
VERRES MENAGERS	1361,54	46,62	1346,32	46,22	1,13 %
TOTAL TONNAGES COLLECTES SELECTIVES	2517,86	86,22	2436,96	83,67	3,32 %
DECHETTERIES					
DECHETS BANALS					
VEGETAUX	3332,36	114,11	2 691,19	92,4	23,82 %
FERRAILLES	127,34	4,36	126,68	4,35	0,52 %
BOIS (non peint)	308,42	10,56	226,62	7,78	36,10 %
CARTONS (gros de magasins)	182,32	6,24	227,5	7,81	-19,86 %
ENCOMBRANTS	1875,98	64,24	1 645,00	56,48	14,04 %
GRAVATS	1379,3	47,23	1 757,30	60,34	-21,51 %
Total Déchets Banals	7205,72	246,74	6 674,29	229,16	7,96 %
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES (DDM)					
BATTERIES	2,900	0,10	3,71	0,13	-21,83 %
DECHETS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES (D3E)	133,780	4,58	126,47	4,34	5,78 %
PEINTURES / SOLVANTS	11,762	0,40	13,5	0,46	-12,87 %
NEONS	0,099	0,00	0,95	0,03	-89,58 %
CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS	0,289	0,01	0,35	0,01	-17,43 %
PILES	3,051	0,10	3,04	0,1	0,36 %
HUILES MINERALES	9,600	0,33	6,29	0,22	52,62 %
HUILES VEGETALES	0,900	0,03	1,8	0,06	-50,00 %
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,632	0,02	0,75	0,03	-15,73 %
RADIOGRAPHIES	0,022	0,001	0,02	0,00	10,00 %
Total DDM	163,04	5,58	156,88	5,381	3,92 %
TOTAL DES TONNAGES DECHETTERIES	7368,76	252,32	6 831,17	234,541	7,87 %
TOTAL GLOBAL	15728	538,57	14927	527,53	5,37 %

IV - GISEMENT DES DECHETS



Gisement des déchets ménagers et assimilés en 2014

V - LES ORDURES MENAGERES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte

1) *Les ordures ménagères*

La collecte est réalisée en porte à porte et en points de regroupement pour quelques lieux difficiles d'accès. Le nombre d'habitants desservis au titre de cette année 2014 est de 29 204 (population INSEE).

Les ordures ménagères doivent être obligatoirement déposées au minimum dans des sacs pour respecter la propreté du domaine public et la sécurité des agents. Cette collecte est effectuée, en régie, par 11 agents.

Aucun récipient de collecte n'est fourni par le Syndicat qui a choisi de laisser chaque habitant libre du type de contenant utilisé. Toutefois, le règlement de collecte refuse tous les déchets en vrac et a fixé une limite de poids et de volume en sacs.

S'il le souhaite, les usagers, peuvent se fournir en bac individuel auprès du Syndicat.

Le SMIPE dispose de 6 véhicules qui assurent la collecte de la totalité des quantités produites sur le territoire et permettent au Syndicat de disposer de moyens propres et d'une autonomie pour garantir la continuité du service public. Un parc de 6 véhicules permet d'assurer le service le lendemain d'un jour férié (en plus des circuits de collecte prévu) ou en cas d'immobilisations consécutives à des opérations de maintenances ou pannes diverses.

La fréquence de collecte s'étend d'une fois toutes les semaines pour 21 Communes considérée en milieu rural dispersé à 2 fois par semaine pour la Commune de Bourgueil, considérée en milieu semi-rural et comptant 3 884 habitants.

Calendrier de collecte

Collecte des Ordures Ménagères - Circuits 2014	
LUNDI	JEUDI
BOURGUEIL	ST NICOLAS DE BOURGUEIL / GIZEUX
VARENNES SUR LOIRE	BOURGUEIL
	LA BREILLE LES PINS / CONTINVOIR / BENAIS
	CLERE LES PINS / LES ESSARDS
MARDI	VENDREDI
ALLONNES (23%) / LA CHAPELLE SUR LOIRE	RESTIGNE / AVRILLE LES PONCEAUX
ALLONNES (77%)	VIVY
CHOUZE SUR LOIRE	SAVIGNE SUR LATHAN / ST MICHEL SUR LOIRE
MERCREDI	
BRAIN SUR ALLONNES	
NEUILLE / ST PATRICE	
VILLEBERNIER / INGRANDES DE TOURAINE	

2) *les déchets ne provenant pas des ménages, pris en charge par le service*

Les déchets ne provenant pas des ménages sont collectés simultanément avec les ordures ménagères, dès lors qu'ils sont, de part leur nature, assimilables aux ordures ménagères et identifiables grâce à des bacs marron spéciaux (numérotés et dotés d'une puce). Ils proviennent des structures ou établissements recensés de par leurs activités à caractère commercial - scolaire - estival, comme :

- les commerçants, artisans,
- les entreprises et/ou établissements privés à vocation professionnelle,
- les structures et complexes municipaux ou intercommunaux,
- les maisons de retraite,
- les établissements scolaires,

Ces déchets entrent dans le champ d'application de la Redevance Spéciale après recensement des producteurs et signature d'une convention fixant les modalités d'exécution du service.

V - LES ORDURES MENAGERES

ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE	NOMBRE D'ASSUJETTIS REDEVABLES ⁽¹⁾	SOMMES PERÇUES PAR LE SYNDICAT
Communes 49	7	16 434,12 €
Communes 37	15	36 278,00 €
Etablissements publics non soumis TEOM	16	31 267,51 €
Professionnels	24	21 607,49 €

¹⁾ le nombre d'assujettis redevables est à différencier du nombre total d'assujettis à la Redevance Spéciale, au nombre de 158. Le montant de la redevance spéciale correspond au montant du service effectué par le Syndicat après déduction de la TEOM*.
 Pour les assujettis non redevables, le montant de la TEOM payée couvre le montant du service rendu par le Syndicat.

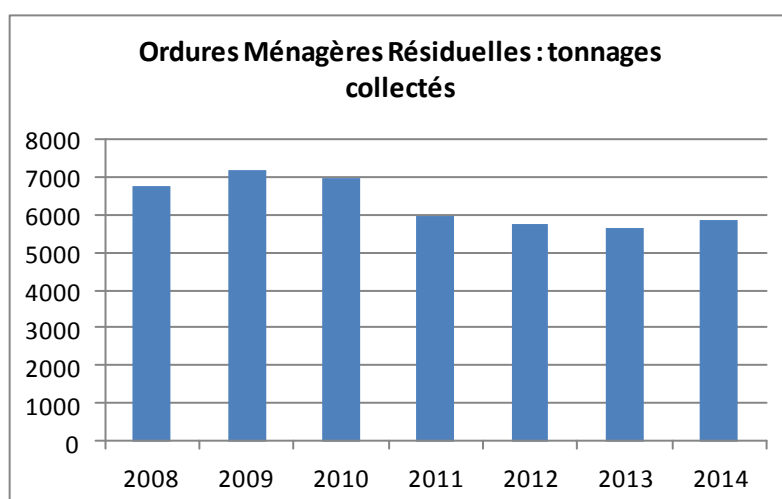
* TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

3) Les tonnages collectés

5 841.69 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire du SMIPE en 2014. Avec une population de 29 204 habitants, le ratio de collecte des OMR sur l'année est de 200.57 kg par an et par habitant.

Après avoir constaté une nette tendance à la baisse depuis 2011 (date de cessation du mode traitement par broyage/compostage pratiqué par le Syndicat) la production d'ordures ménagères résiduelles est en augmentation avec une évolution 2014/2013 qui affiche + 3 %.

Malgré les changements de comportement liés à un mode de consommation différent et au vu des caractérisations effectuées sur le centre de tri, force est de constater que l'effort de tri semble s'essouffler.



Une campagne de communication active devra être réalisée pour intensifier la sensibilisation car près de 30 % du contenu des sacs contient du verre ménager ainsi que des métaux ferreux et non ferreux (boîtes de conserve et cannettes en aluminium ou acier).

Evolution de la production OMR par habitant

ANNEES	TONNAGES	EVOLUTION N/N-1	KG/HABITANTS	EVOLUTION N/N-1	POPULATION
2014	5841	+3.23 %	200.57	+1.03 %	29204
2013	5658	-1.96 %	194.29	+0.98 %	29125
2012	5771	-3.09 %	198.82	+0.95 %	29026
2011	5955	-14.40 %	208.67	+0.85 %	28729
2010	6957	-3.43 %	245.42	+0.95 %	28347
2009	7204	+6,82 %	258,31	+1,06	27890
2008	6744	+14,97 %	243,04	+1,15 %	27749

V - LES ORDURES MENAGERES

B — Le transport et le traitement des ordures ménagères

La gestion du quai de transfert est effectuée en régie par un agent responsable du site qui effectue 30 % de son temps de travail pour le chargement et transfert des ordures ménagères, 20 % pour les recyclables et 50 % pour le chargement et transfert des encombrants.

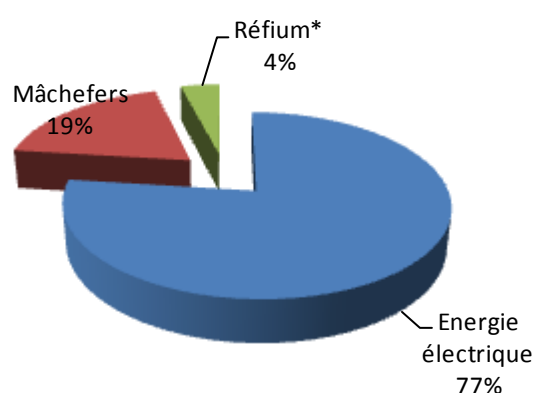
La totalité des ordures ménagères a été transportée en régie en direction de l'Unité de Valorisation du SIVERT de l'Est Anjou à Lasse (49) pour y être valorisées énergétiquement. Par délégation de service, la Société Véolia est chargée de l'exploitation de l'usine.

A l'issue de la valorisation énergétique, 123,93 tonnes de métaux ferreux et 7,44 tonnes de métaux ferreux non ferreux ont été extraits des mâchefers.

Répartition des tonnages traités

	tonnes	kg/habitants
Energie électrique	4 494	153,88
Mâchefers	1 110	38,11
Réfiom*	233	8,03
	5 837	200,02

* Récupérés sous forme de **R**ésidus d'**E**puración des **F**umées d'**O**rdures **M**énagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour Inertes et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.



2) - ASPECTS FINANCIERS

A - La collecte

Le montant total des dépenses réalisées au titre de la collecte des ordures ménagères, s'est élevé en 2014 à 745 319 € TTC, contre 737 867 en 2013, soit une augmentation de 1 %.

B — Le transport et le traitement

Le montant global du transport, au titre de cette année 2014 s'est élevé à 149 350 €. Ce montant correspond à 287 rotations effectuées en direction de l'Unité de Valorisation de Lasse contre 292 rotations en 2013 pour un montant de 183 554 €. Un coût de transport qui se trouve réduit compte tenu de l'application de la réglementation autorisant le transport de 44 tonnes au lieu de 40 tonnes, d'une part et compte tenu de l'acquisition d'un véhicule porteur ayant permis de réduire considérablement le coût de maintenance et d'entretien lié au véhicule.

La péréquation versée au Syndicat par le Sivert a été de 10 873 € pour 2014.

Le Sivert a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités adhérentes. La péréquation permet à chaque Syndicat de bénéficier du transport des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

Ce principe de péréquation permet de plafonner les coûts des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/T et de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 21 T pour les OM et de 7 tonnes par rotation pour les encombrants ; à charge supplémentaire pour les syndicat en en cas de sous chargement

Au titre de l'incinération des tonnages ordures ménagères transportés à Lasse, le Syndicat s'est acquitté de 420 940 €, pour les 5837 traitées, contre 410 019 € pour les 5711 tonnes incinérées en 2013. La valorisation énergétique est facturée au Syndicat à raison de 60.93 € HT/Tonne + 4.08 € HT/tonne

V - LES ORDURES MENAGERES

Synthèse coût du service ORDURES MENAGERES						
Nature de la dépenses	Montant TTC (résultant du CA 2014)	Coût/ tonne	Coût/ hab.	Recettes ou Soutien financiers	Partenaire	Montant TTC (résultant du CA 2014)
Charges liées à la Collecte (avec prise en compte du remboursement des indemnités journa-	745 319 €	127,60 €	25,52 €	Redevances spéciales	Professionnels / structures diverses / Mairies	98 058 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	570 290 €	97,63	19,52 €			
Adhésion SIVERT	25 391 €	4,34 €	0,86 €	Divers <i>Péréquation liée au transport des OM</i> <i>Remboursement sinistre,</i> <i>Redevances d'enlèvement particuliers,</i>	SIVERT Est Anjou GROUPAMA Ass. Conseil Général	14 147 €
TOTAL DES DEPENSES	1 341 000 €	229,57 €	45,90 €	TOTAL DES RECETTES		112 205 €



Coût Net
(dépenses-recettes)

1 228 795 € TTC



42,07 €/habitant 224,19 €/tonne
(29204 habitants 2014) (5841 T collectées)

Un coût net en faible évolution + 0,15 % par rapport à 2013, conjugué à une évolution de la population du territoire + 0,27 %, contribue à faire baisser légèrement le coût habitant en 2014.

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant ces 3 dernières années :

Année 2012	Année 2013	Année 2014
41,70 €	42,12 €	42,07 €

VI - LES DECHETS RECYCLABLES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte sélective

La collecte sélective comprend l'ensemble des déchets des ménages, qui sont recyclables.

Les trois flux EMBALLAGES, JOURNAUX-REVUES & VERRE MENAGER, sont collectés au sein de 96 Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) aménagés sur l'intégralité du territoire du Syndicat, représentant 317 colonnes : 314 aériennes et 3 semi-enterrées.

La collecte des colonnes est effectuée en régie, depuis 2011, par le personnel du Syndicat, à l'aide d'un camion grue à benne déposable. Deux agents permanents assurent cette mission chaque semaine et selon un cycle de travail de 2 x 7 heures.

Les circuits de collecte sont définis en fonction du taux de remplissage de chaque Point d'Apport Volontaire d'une part, et de la situation géographique des P.A.V, d'autre part.

Il est à noter que ce planning est ajusté chaque semaine en fonction de la fréquentation et des taux de remplissage des colonnes.



Une collecte des cartons (gros de magasins) est également organisée auprès des professionnels qui le souhaitent dans le cadre d'une redevance spéciale émise en fonction de la quantité présentée à la collecte. Cette collecte a lieu les 1er et 3ème mardis de chaque mois. En 2014, 64,98 tonnes de cartons ont été collectées.

Evolution des tonnages collectés PAV

année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
population	27890	28347	28729	29026	29125	29204

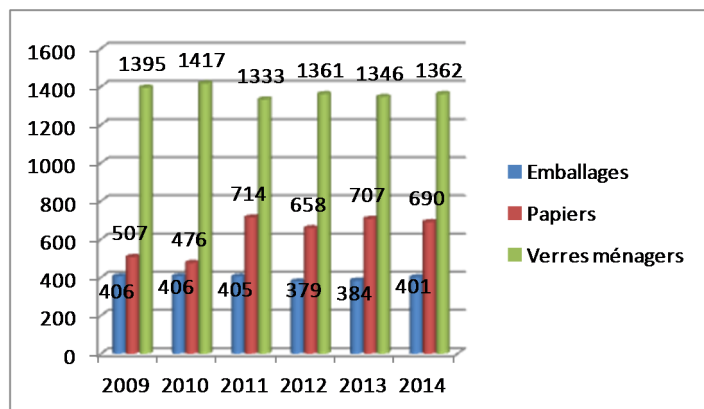
Emballages *	tonnage collecté	406	406	404,57	379,22	383,52	401,36
	PAP / PAV	ratio (kg/hab/an)	14,56	14,32	14,08	13,06	13,17
Papiers	tonnage collecté	507	476	714,3	658,12	707,12	689,98
	PAP / PAV	ratio (kg/hab/an)	18,18	16,79	24,86	22,67	24,28
Verres ménagers	tonnage collecté	1395	1417	1332,6	1360,86	1346,32	1361,54
	PAP / PAV	ratio (kg/hab/an)	50,02	49,99	46,39	46,88	46,23

collecte en PAP

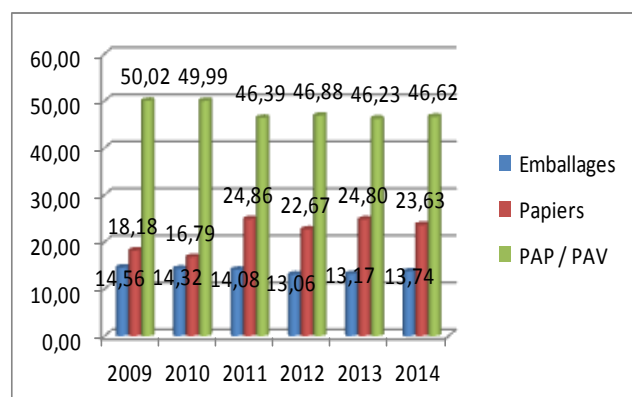
* Les emballages comprennent les métaux ferreux et non ferreux ainsi que les ELA (Emballages Liquides Alimentaires : briques alimentaires) et les EMR (Emballages Ménagers Recyclables : cartonnettes)

VI - LES DECHETS RECYCLABLES

Evolution des tonnages collectés



Evolution des ratios en kg/habitant



COMMENTAIRE

On constate une très faible augmentation des tonnages collectés au sein des Points d'Apport Volontaire puisque 2517 tonnes ont été collectées contre 2437 tonnes en 2013, soit une hausse de 3.32 %

Le tonnage du verre ménager est en légère hausse (+ 15 tonnes). Sur l'année 2014, 9 colonnes supplémentaires ont été mise en place, soit sur des Points d'apport Volontaire existants très fréquentés afin d'éviter les débordements, soit au sein de structures ou professionnels et ce, afin de supprimer totalement la collecte du verre effectuée occasionnellement ou à la demande, à l'aide d'une benne à ordures ménagères.

Les tonnages emballages sont également en augmentation (+ 84 tonnes). Des performances en deçà de nos espérances. En effet, au regard des caractérisations effectuées au sein des ordures ménagères collectées durant cette année, on note la présence de près de 20 % d'emballages.

Une communication active ayant pour objectif de sensibiliser sur les impacts financiers liés à cette insuffisance de tri doit être envisagée rapidement en organisant des campagnes de contrôle du contenu des ordures ménagères présentées à la collecte.

Les tonnages de papiers ménagers s'affichent à la baisse cette année (-17 tonnes). Une diminution expliquée par un contexte économique qui privilégie les technologies modernes et qui entraîne une baisse de la consommation de papier, au niveau national d'au moins 5 %.

Un autre facteur peut contribuer à cette baisse des tonnages sur le territoire du Syndicat. Il s'agit des démarches de collecte de papiers auprès de prestataires privés, mises en œuvre par les écoles ou Associations de parents d'élèves au profit d'actions pédagogiques.

B - Le tri et le recyclage

Les Emballages ménagers

Les Emballages ménagers sont collectés, en régie avant d'être acheminés vers le centre de tri de Performance Environnement à Dampierre sur Loire (49) avec lequel le Syndicat s'est engagé dans le cadre d'un contrat de prestation de tri et conditionnement signé pour 3 années jusqu'au 30 juin 2017. Le coût de la prestation de tri est facturée 260 € HT/tonne entrante au sein du Centre de tri.

L'étape de tri est essentielle pour garantir le recyclage des matériaux triés par les habitants. Séparés par flux, les déchets valorisables sont ensuite compressés et mis en balles pour être expédiés vers des recycleurs.

En fonction de la matière, ces déchets sont recyclés pour devenir de nouveaux produits ou de nouveaux emballages, économisant ainsi de la matière première vierge, de l'eau et de l'énergie.

Les Journaux Revues Magazines

A l'issue de la collecte, les Journaux Revues et Magazines sont acheminés vers le centre de transfert de Benais avant d'être transférés, en régie, sur le site du centre de tri de Tiercé (Brangeon) qui se chargera d'en effectuer le transfert pour le compte d'UPM KUMENE—CHAPELLE DARBLAIS à Grande Couronne (76) - repreneur désigné par contrat jusqu'au 31 mars 2017. Le coût de tri est validé à 20 €/tonne et celui de la reprise à 95 €/tonne. La participation financière à la reprise des papiers est égale à 75 €/tonne, négociées sur toute la durée du contrat.

VI - LES DECHETS RECYCLABLES

Le verre ménager

Après collecte, en régie, le verre est déposé sur la plateforme prévue à cet effet, sur le site de Bourgueil. Il est ensuite repris par Saint Gobain Emballages par l'intermédiaire du transporteur Bomex qui oriente le verre vers la plateforme d'exploitation de Rozet St Albin (02), d'Andrezieux Bouthéon (42) ou de Cognac (16) où il sera recyclé à 100% et à l'infini. Le contrat signé avec Bomex prendra fin au 31/12/2014. Le coût du chargement est facturé au Syndicat à raison de 7.90 € HT/tonne.

C - La valorisation

Tous les tonnages triés sont dirigés vers leurs filières de valorisation respective désignées dans le cadre du contrat Barème E d'Eco-Emballages.

Matières	Prestataires - Centre de tri	Repreneurs
Acier		
Aluminium		
Briques Alimentaires		
Cartons/Cartonnettes		
Flaconnages Plastiques		
Journaux/Magazines		
Verre Ménager		

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage et donc aux matériaux vendus durant l'année 2014, en tenant compte des stocks non triés présent au 31 décembre. Sont pris en considération les tonnages collectés en Point d'Apport Volontaire, la collecte des cartons des professionnels ainsi que les cartons déposés en déchèteries.

Ces tonnages ne sont pas identiques aux tonnages collectés car il convient de déduire les refus de tri et la freinte* du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre.

*Perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

Bilan des tonnages valorisés

	Tonnages 2009	Ratio kg/hab	Tonnages 2010	Ratio kg/hab	Tonnages 2011	Ratio kg/hab	Tonnages 2012	Ratio kg/hab	Tonnages 2013	Ratio kg/hab	Tonnages 2014	Ratio kg/hab
Verre	1 395,04	50,02	1 368,00	48,26	1326,13	46,16	1335,26	46,00	1330,62	45,84	1347,25	46,13
Papiers	507,66	18,20	470	16,58	644,88	22,45	690,56	23,79	661,76	22,80	669,42	22,92
Acier	258	9,25	39	1,38	16,29	0,57	50,35	1,73	41,30	1,42	43,44	1,49
Aluminium	0,38	0,01	0,24	0,01	1,38	0,05	2,28	0,08	1,57	0,05	3,52	0,12
ELA	13,3	0,48	21,65	0,76	24,1	0,84	20,32	0,70	5,94	0,20	21,42	0,73
EMR	267,85	9,60	258,58	9,12	291,87	10,16	303,47	10,46	364,14	12,55	386,14	13,22
Plastiques	79,2	2,84	89	3,14	103,86	3,62	101,58	3,50	90,68	3,12	119,89	4,11
Total	2 521,43	90,41	2 303,13	81,25	2290,52	79,73	2343,83	80,75	2262,10	77,93	2325,80	80,13

Les refus de tri

Ils correspondent aux indésirables (erreurs de tri) présents au sein des différents flux collectés. En 2014, sur les 648.66 tonnes entrantes au centre de tri, comprenant les emballages, les cartons de la collecte sélective et les cartons déposés en déchèteries, 52 tonnes de refus ont été comptabilisées, représentant un peu plus de 8 %.

Une augmentation par rapport à 2013, qui comptait 47.99 tonnes de refus pour 658.69 tonnes entrantes soit 7.28 %.

VI - LES DECHETS RECYCLABLES

Ces refus, mis en balles par le centre de tri ont été redirigés vers le centre de transfert de Benais avant d'être acheminés vers l'unité de valorisation énergétique de Lasse, engendrant un coût supplémentaire de gestion.

Précisons que ces tonnages de refus ne prennent pas en considération les tonnages de Journaux/Revue et Magazines récupérés lors du tri des emballages et qui normalement devraient être considérés en refus. En 2014, 4.20 tonnes de papier ont été mises en balles par le centre de tri avant d'être récupérées par le Syndicat qui les a redirigé vers le repreneur UPM.

Pour information, 8.71 tonnes de papier qui ont été récupérées par le Centre de tri en 2013. Cette diminution très nette est due non seulement à la mise en œuvre de caissettes papier au sein de toutes les mairies et écoles du territoire, mais également au rappel des consignes de tri papier lors de la communication effectuées en porte à porte.

2) ASPECTS FINANCIERS

A - La Collecte

Les dépenses réalisées au titre de la collecte des recyclables, pour l'année 2014, se sont élevées à la somme de **331 169 €** contre 289 708 € en 2013. Une augmentation principalement due à l'accroissement des dépenses en matière d'entretien (38 022 €) du véhicule affecté à la relève des colonnes qui affiche 195 046 kms au compteur. Un poste qui devrait être maitrisé en 2015 avec l'arrivée d'un véhicule neuf en mars.

B - Le traitement et le transfert

Le coût de traitement des différents flux s'est élevé à 84 267 € (contre 98 166,35 en 2013) répartis comme suit :

. traitement des cartons	2 127,00 €
. tri et mise en balles des Emballages	69 641,45 €
. transport du verre ménager	12 499,14 €

La diminution du coût de traitement des emballages correspond au 43 tonnes (flux non trié et balles présentes au centre de tri) en stock au 31/12/2014.

84 515 euros ont été consacrés aux différents transferts à destination des filières de recyclage (contre 93 159,77 € en 2013). Une économie rendue possible en partie grâce aux chargements optimisés du fait de la possibilité de pouvoir transporter 44 tonnes au lieu de 40 tonnes, ce qui réduit les rotations.

3) ASPECTS CONTRACTUELS—ECO ORGANISMES

◆ Eco-Emballages

Un contrat entre le SMIPE et Eco-Emballages (signé le 19 octobre 2011) précise entre autres les conditions de soutien financier en rapport avec la collecte sélective des emballages ménagers (soutien à la tonne triée, soutien aux actions de communication...).

Au titre de l'année 2014, le Syndicat a bénéficié de 287 465,40 euros émanant d'Eco Emballages en 2014, contre 316 265,38 en 2013. Une dotation en baisse chaque année depuis la signature du contrat barème E. Il convient de préciser que les soutiens sont versés avec une année de retard. Le versement 2014 correspond aux soutiens à la valorisation basés sur les tonnages valorisés 2013 en baisse par rapport à 2012.

◆ Eco-Folio

Les soutien Eco-Folio sont basés sur la mise sur le marché d'imprimés gratuits, en rapport avec le territoire concerné par la collecte.

Au titre de l'année 2014, le Syndicat a bénéficié d'un soutien financier de 25 634,00 euros.

VI - LES DECHETS RECYCLABLES

◆ Les recettes filières

Concernent les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- Reprise des flacons plastiques (VALORPLAST) : 23 634,00 €
- Reprise du verre ménager (Verreries de St GOBAIN) : 30 970,25 €
- Reprise des cartons (SEYFERT PAPER) : 21 562,24 €
- Reprise des Journaux Revues Magazines (UPM—CHAPELLE DARBLAY) : 40 443,34 €

Synthèse coût du service RECYCLABLES					
Dépenses et nature de la prestation	Montant TTC (résultant du CA 2014)	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes ou Soutien financiers	Montant TTC (résultant du CA 2014)
Charges liées à la Collecte avec prise en compte du remboursement des indemnités	317 839,53 €	126,22 €	10,88 €	Recettes filières	116 609,83 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	168 783,55 €	67,03 €	5,77 €	Redevances spéciales	7 531,00 €
				Soutiens ECO EMBALLAGES/ECO FOLIO	313 099,40 €
TOTAL DES DEPENSES	486 623,08 €	193,25 €	16,51 €	TOTAL DES RECETTES	437 240,23 €



Coût Net (dépenses-recettes)	49 382,85 € TTC	⇒	1,69 €/habitant (29204 habitants 2014)	19,61 €/tonne (2 518 T collectées)
---------------------------------	------------------------	---	---	---------------------------------------

L'augmentation des dépenses (+ 5 500 €) conjuguée à la réduction des soutiens Eco Emballages (-19 255 € qui résultent d'un taux de valorisation moindre en 2013) contribue à faire augmenter fortement la participation habitant.

Concernant les soutiens Eco Emballages, il convient de préciser que compte tenu des délais de déclaration et de versement, les recettes enregistrées sont, pour partie, décalées d'une année par rapport à l'année concernée. Ainsi, les acomptes versés en 2014 sont calculés sur la base de ceux versés en 2013 avec une régularisation (en fonction des tonnages valorisés 2014) qui sera effective en septembre 2015.

Il est donc primordial de sensibiliser au tri des emballages afin de faire en sorte que les tonnages collectés et donc valorisés, soit en constante augmentation ; le seul objectif à atteindre pour réduire la participation des habitants.

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant ces 3 dernières années :

ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014
1.48 €	0.84 €	1.69 €

VII - LES DECHETTERIES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités d'exploitation

Le SMIPE assure en régie l'exploitation des 5 déchetteries situées sur son territoire. 3 agents sont affectés au gardiennage.

Le syndicat est chargé de la mise à disposition et de l'enlèvement des caissons ainsi que du traitement des déchets réceptionnés.

Toutes les déchetteries sont accessibles aux particuliers ainsi qu'aux entreprises, commerçants, agriculteurs (professionnels) installés et/ou qui exercent leur activité sur l'une des 22 communes que couvrent le Syndicat.

La fréquentation pour 2014 a été enregistrée à 34 802 passages contre 34620 comptabilisés en 2013 ; des données communiquées par les agents affectés au gardiennage, exception faite de la déchetterie de Bourgueil dotée d'une boucle de comptage.

PERIODE HIVERNALE : 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL

DECHETTERIE D'ALLONNES

- Lundi & Jeudi : 9h00-12h00
- Mardi & Mercredi : 14h00-17h00
- Samedi : 9h00-14h00

DECHETTERIE DE SAINT PATRICE

- Lundi : 9h00-12h00
- Mercredi : 14h00-16h00
- Samedi : 9h00-14h00

DECHETTERIE DE BOURGUEIL

- Lundi & Jeudi : 14h00-17h00
- Mardi & Mercredi : 9h00-12h00
- Samedi : 9h00-14h00

DECHETTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN

- Lundi : 14h00-16h00
- Mercredi : 9h00-12h00
- Samedi : 9h00-14h00

DECHETTERIE DE BENAIS

- Lundi à Samedi : 6h30-12h00

PERIODE ESTIVALE : 15 AVRIL AU 14 OCTOBRE

DECHETTERIE D'ALLONNES

- Lundi & Jeudi : 9h00-12h00
- Mardi & Mercredi : 14h00-17h00
- Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-17h00

DECHETTERIE DE SAINT PATRICE

- Lundi : 9h00-12h00
- Mercredi : 14h00-16h00
- Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-16h00

DECHETTERIE DE BOURGUEIL

- Lundi & Jeudi : 14h00-17h00
- Mardi & Mercredi : 9h00-12h00
- Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-17h00

DECHETTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN

- Lundi : 14h00-16h00
- Mercredi : 9h00-12h00
- Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-16h00

DECHETTERIE DE BENAIS

- Lundi à Samedi : 6h30-12h00

Localisation des déchetteries



VII - LES DECHETTERIES

B — Les tonnages réceptionnés

7 368 tonnes de déchets ont été déposés en déchetterie durant cette année 2014, soit une augmentation de 7,86 % par rapport à l'année 2013, portant ainsi le ratio habitant à 252 kg contre 235 kg en 2013. Trois flux sont impactés par une hausse des tonnages :

- . les déchets verts (+641 T) consécutivement à l'interdiction préfectorale de brûlage d'une part mais également aux diverses prestations effectuées chez les particuliers qui conduisent les professionnels à fréquenter davantage les déchèteries.

- . les encombrants ou tout-venants (+230 T). Depuis le 20 octobre, une convention a été signée avec Eco mobilier, en vue de détourner une partie des tonnages voués à l'incinération en récupérant à part le mobilier hors d'usage. En 2014, 7.10 tonnes de mobilier ont été confiées à Véolia chargé du recyclage.

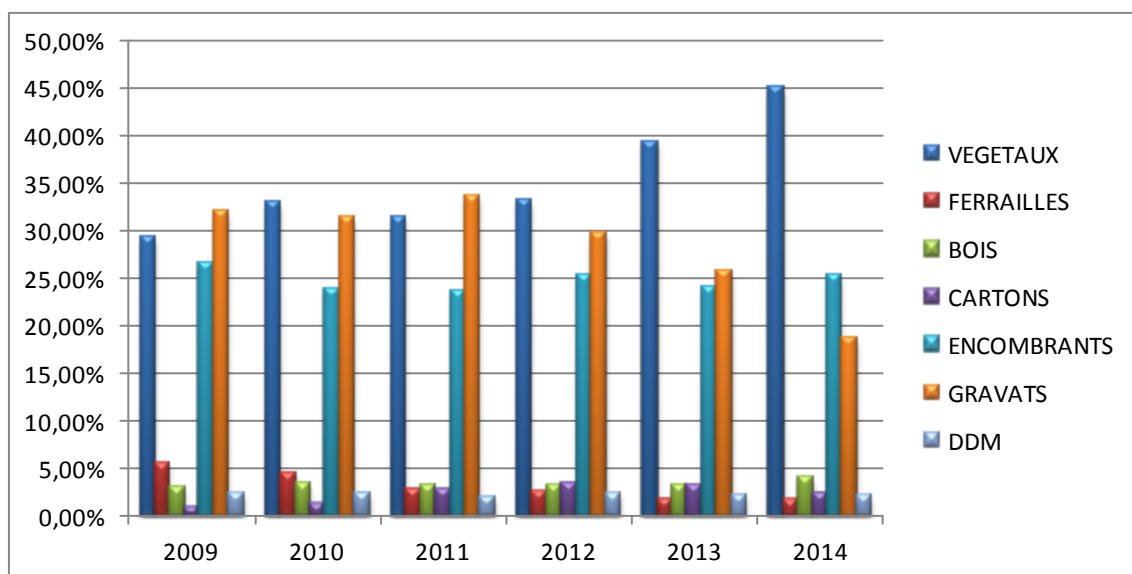
Les effets de cette démarche devraient se faire sentir davantage en 2015. Concernant la démarche de réemploi gérée par l'Association ASPIRE, 8.600 tonnes d'objets ont été récupérés à Benais et 2.100 ont été récupérées à Bourgueil.

- . le bois brut constitué essentiellement de palettes (+81 T)

Evolution des tonnages collectés, toutes déchèteries confondues

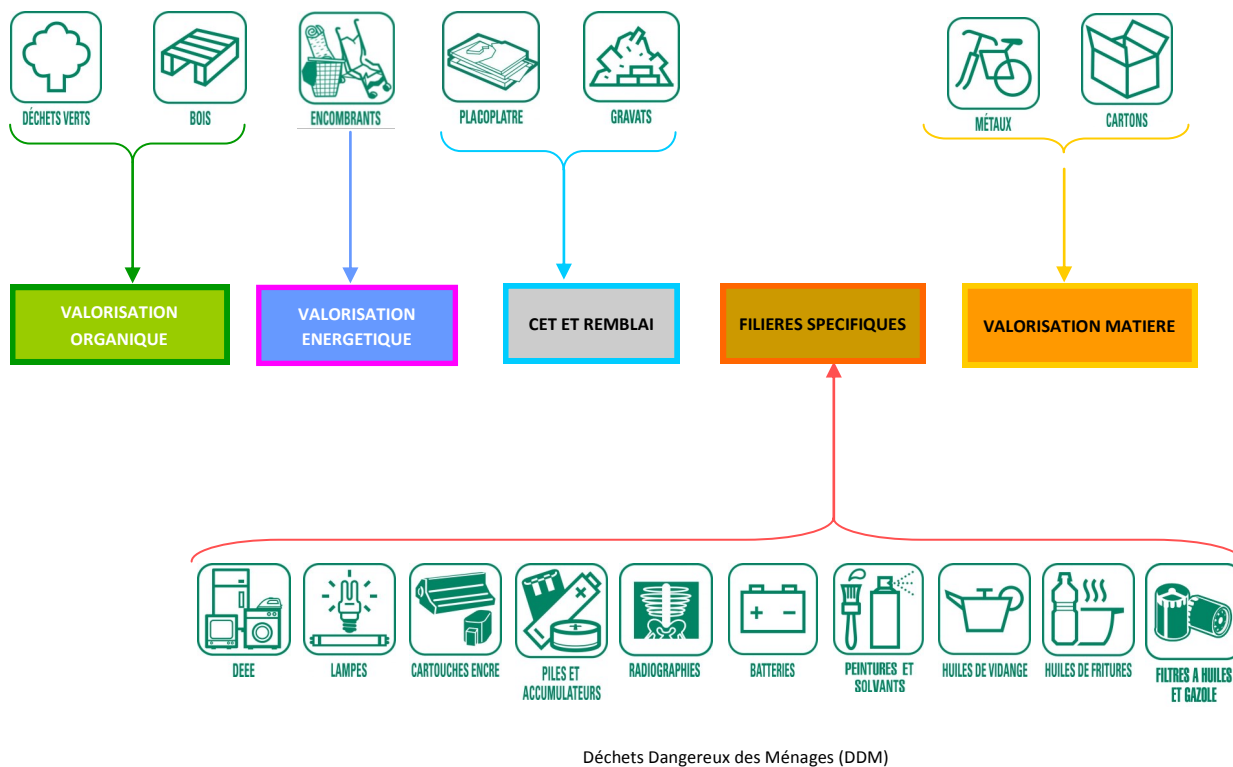
Type de déchets	2009	kg/hab 2009	2010	Kg/hab 2010	2011	Kg/hab 2011	2012	Kg/hab 2012	2013	Kg/hab 2013	2014	Kg/hab 2014
VEGETAUX	1644	58,95	1915,2	67,56	2 235,80	77,8	2 370,58	81,67	2691,19	92,4	3332,36	114,11
FERRAILLES	307,3	11,02	260,1	9,18	200,7	7	184,56	6,36	126,68	4,35	127,34	4,36
BOIS (non peint)	171,5	6,15	199	7,02	226,8	7,9	233,14	8,03	226,62	7,78	308,42	10,56
CARTONS (gros de magasin)	58	2,08	75,4	2,66	205,3	7,2	246,45	8,49	227,5	7,81	182,32	6,24
ENCOMBRANTS	1491	53,46	1391,6	49,09	1 688,70	58,8	1 815,89	62,56	1645	56,48	1875,98	64,24
GRAVATS	1801,5	64,59	1815,3	64,04	2 400,00	83,5	2 124,65	73,2	1757,3	60,34	1379,3	47,23
DDM	133,55	4,82	143,19	5,05	148,56	5,05	167,3	5,76	156,88	5,39	163,07	5,58
Total	5 606,85	201,07	5 799,79	204,6	7 105,86	247,25	7 142,57	246,07	6831,17	234,55	7368,79	252,32
Evolutions	8,69%		3,33%		18,38%		0,51%		-4,36		7,87	

Evolution des différents flux réceptionnés



VII - LES DECHETTERIES

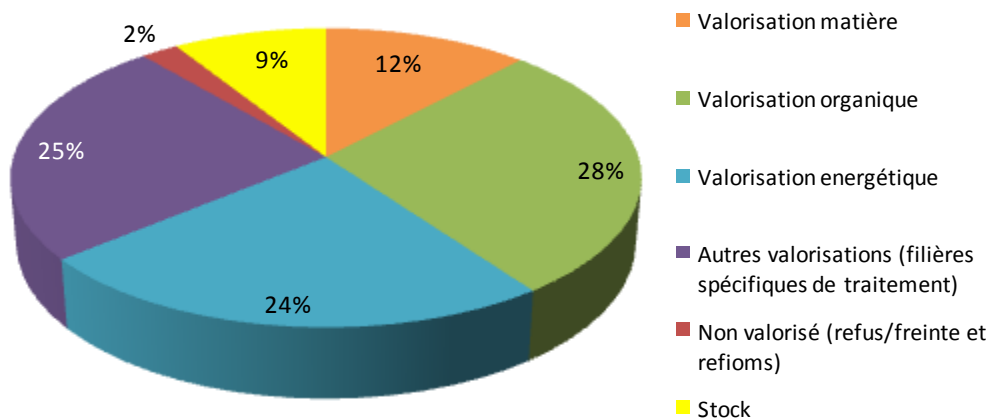
C - Les Filières de valorisation



D - Le traitement

Ci-après les différents modes de traitement des flux réceptionnés.

Modes de traitement des déchets collectés en déchetteries



VII - LES DECHETTERIES

E - Les Filières de recyclage

MATIERES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Cartons	Valorisation Matière	(Dpt 49)
Déchets Verts	Valorisation Organique	(Dpt 49)
Encombrants	Valorisation Energétique	(Dpt 49)
Ferraille	Valorisation Matière	(Dpt 49)
Bois	Valorisation Matière	(Dpt 49)
Gravats	Valorisation en remblai	(Dpt 37)
Batteries	Traitement Spécifique	(Dpt 41)
D3E	Traitement Spécifique	(Dpt 37)
Peintures/Solvants	Traitement Spécifique	(Dpt 49)
Néons	Traitement Spécifique	(Dpt 28)
Cartouches d'encre	Traitement Spécifique	(Dpt 69)
Piles	Traitement Spécifique	(Dpt 44)
Huiles Minérales	Traitement Spécifique	(Dpt 86)
Huiles Végétales	Traitement Spécifique	(Dpt 44)
D.A.S.R.I	Traitement Spécifique	(Dpt 37)
Radiographies	Traitement Spécifique	(Dpt 85)

VII - LES DECHETTERIES

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - L'exploitation

Pour cette année 2014, les dépenses liées à l'exploitation des déchetteries se sont élevées à la somme de 289 305,40 € contre 283 804,01 € en 2013, soit une augmentation de 1,90 %.

B - Le traitement et les transferts

Le coût de traitement des différents flux réceptionnés s'est élevé à 233 124,21 €, contre 205 478,52 € en 2013.

• Encombrants	148 029,22 €
• Déchets verts	26 441,59 €
• Bois non peint	6 237,36 €
• Cartons	7 380,00 €
• Déchets Ménagers Spéciaux (<i>peintures</i>)	19 849,97 €
• DASRI (<i>piquants/coupants</i>)	1 021,68 €
• Gravats	6 183,69 €
• Placoplâtre	2 764,72 €

Les transferts

2 822 caissons ont été transportés en 2014 contre 2 751 en 2013, ce qui a représenté une dépense totale de 195 594,23 € en 2014 contre 184 600 € en 2013

Un poste qui s'est alourdi compte tenu des rotations supplémentaires engendrées par l'augmentation des tonnages de déchets verts, encombrants et bois.

Aspects contractuels – Eco-organismes

◆ Compensation OCAD3E

Liée à la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, la compensation financière 2014 s'est élevée à 8 091,12 €

C - La revente des matériaux

Les recettes liées à la revente de matériaux réceptionnés en déchetteries, se déclinent ainsi :

- Reprise métaux ferreux & batteries : 27 330,05 €
- Reprise des cartons : 7 326,27 €
- Reprise de broyat de bois non peint : 1 631,20 €

VII - LES DECHETTERIES

Synthèse coût du service DECHETTERIES					
<i>(données résultant du CA 2014)</i>					
Dépenses	Montant TTC	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes et/ou Soutiens financiers	Montant TTC
Charges liées à l'exploitation	289 305,40 €	39,25 €	9.90 €	Ventes des matériaux	36 287,52 €
Charges liées au traitement <i>(incluant les transferts)</i>	413 502,46 €	56,11 €	14.15 €	Compensation OCAD 3E	8 091,12 €
Charges complémentaires Adhésion SIVERT + composteurs	15 215,98 €	2.06 €	0.52 €	Divers <i>Péréquation, vente composteurs et location caisson</i>	12 495,48 €
TOTAL DEPENSES	718 023,84 €	97,42 €	24.57 €	TOTAL DES RECETTES	56 874,12 €

Coût Net (dépenses-recettes)	661 149,72 € TTC	⇒	22.63 €/habitant <i>(29204 habitants)</i>	89,72 €/tonne <i>(7369 T collectées)</i>
---------------------------------	-------------------------	---	--	---

Les dépenses et les recettes étant équivalentes à celles de l'année 2013, le coût habitant ne varie que très peu.

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant ces 3 dernières années :

ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014
20,83 €	22,51 €	22.63 €

VIII - LA COMMUNICATION & LA PREVENTION

Sensibiliser les enfants

Dans les écoles

Les premiers citoyens de demain et vecteurs auprès de leurs parents sont les enfants, il est donc primordiale de continuer à communiquer auprès des plus petits.

Des animations ont ainsi été proposées aux écoles du territoire sur le thème du tri des déchets et du recyclage du papier. Chaque classe bénéficiant de 2 animations et d'une visite. Les animations sont réalisées en classes par les ambassadeurs de tri.

Cette année de nouvelles animations ont été proposées aux institutrices :

- Animations autour des sens pour les maternelles : activités qui permettent de découvrir et d'identifier les différentes matières à l'aide des sens.

- La Fabrique de papier recyclé : Intervention sur le papier, son recyclage et la fabrication de papier recyclé.

Les scolaires ont également pu bénéficier des visites de site de l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse et le Centre de tri de Dampierre sur Loire.

Ces animations auront permis de sensibiliser 648 élèves et 18 adultes au tri durant l'année scolaire 2014 - 2015.

Dans les Centres de Loisirs

Les animations scolaires sont également proposées dans les Centres de Loisirs durant la saison estivale : juillet/août.

Sensibiliser le grand public

Une équipe d'ambassadeurs de tri a pour mission de rencontrer les usagers à leur domicile dans le cadre de l'opération dite de "communication en porte à porte". Cette démarche est l'occasion de transmettre des informations sur l'organisation des collectes et les consignes de tri et de diffuser l'autocollant stop pub. Les ambassadeurs remettent également aux foyers visités un guide de tri.

Communes visitées	Nombre de foyers visités* <i>(*Chiffres La Poste 2013)</i>	Nombre de foyers touchés par la
Continvoir	230	71
Villebernier	605	127
Savigné sur Lathan	647	256
St Nicolas de Bourgueil	429	211
St Patrice	291	98
Neuillé	380	116
Total	2 582	879

Cette démarche en porte à porte a également été réalisée auprès de gros producteurs de déchets tels que les maisons de retraites et l'ADAPEI de La Breille les Pins.

Le compostage

Comme chaque Printemps, une opération de distribution des composteurs a été organisée. Cette année, il a été vendu 39 composteurs en PEHD et 141 en bois, soit un total de 180 composteurs.

VIII - LA COMMUNICATION & LA PREVENTION

Points Tri

Depuis 2013, nous équipons les manifestations locales des 22 Communes avec des Points Tri composés de 3 colonnes de tri ainsi que des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles et d'une banderole. Cette communication permet d'informer et de sensibiliser tous les acteurs présents



Evènementiel

Comme chaque année, le SMIPE était présent à la fête de la Nature de Bourgueil en juin. Un stand était implanté où des animations avec des jeux pour enfants étaient prévues ainsi que la vente de composteurs. Afin de les remercier pour leur participation des lots et des bonbons étaient offerts aux enfants.

Lors de cette journée, environ 60 personnes (adultes et enfants) se sont intéressées au stand.

Documents réalisés

Diaporama institutionnel

Un diaporama sur tout le fonctionnement du Syndicat a été réalisé par le service communication. Ce diaporama a été diffusé lors de différentes réunions :

- L'Assemblée Générale du Crédit Agricole
- Réunion Publique organisée par la Ville de Bourgueil
- Réunion du personnel
- Comité Syndical - Nouvelle mandature 2014-2020

Ce diaporama fait l'état des lieux du SMIPE avec ses différentes tâches et fonctions ainsi que les recettes et les dépenses qui en découlent.

Le guide de tri

Support central d'information à destination du grand public, le guide de tri recense une quantité d'informations pratiques et utiles au quotidien (Consignes de tri, liste et horaires des déchèteries etc.) Distribué sur demande par les ambassadeurs de tri, il est aussi mis à disposition de chacun sans les mairies.

Nouvelles consignes de tri

De nouvelles consignes de tri en déchèteries ont été instaurées, notamment pour la collecte des pneumatiques et la collecte des meubles avec la récupération pour les personnes en difficultés ou bien les meubles destinés au recyclage.

Collecte des pneumatiques



Collecte des meubles



Les véhicules de collecte équipés d'adhésif

Une campagne de communication sur les flancs des bennes de collectes, a été réalisée. Cette année, deux véhicules parcourant le territoire ont été équipés d'adhésifs.

IX - LES MOYENS HUMAINS et MATERIELS

A - LES MOYENS HUMAINS

- **Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2014**

SERVICE ADMINISTRATIF

1 Rédacteur principal
1 adjoint administratif TC
1 adjoint administratif TNC

SERVICE COMMUNICATION

1 adjoint administratif TC
1 Agent d'animation CEA — TC

SERVICE TECHNIQUES

1 Technicien

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

10 adjoints techniques TC
1 adjoint technique TNC

COLLECTE DES RECYCLABLES

2 adjoints techniques TC

EXPLOITATION DES DECHETERIES

2 adjoints techniques TC
1 adjoint technique TNC

SERVICE DES TRANSFERTS

2 adjoints techniques TC

SITE D'EXPLOITATION DE BENAIS

1 Adjointes techniques TC

- **Les arrêts comptabilisés sur l'année**

820 jours d'arrêt ont été comptabilisés sur l'année 2014

Absentéisme global : 12.5 % des agents se sont arrêtés au moins une fois dans l'année

Nombre d'arrêts maladie ordinaire constatés : **7** - soit au total 309 jours d'arrêt

Nombre d'arrêt maladie longue durée : **1** - soit au total 340 jours d'arrêt

Nombre d'accidents du travail déclarés : **1** - soit au total 17 jours d'arrêt

Nombre de congés maternité déclaré : **1** - soit au total 154 jours d'arrêt

- **La cotisation Assurance du Personnel**

Au titre de la protection de ses agents, le Syndicat a versé la somme de 47 116.34 € (DEXIA—SOFCAP)

IX - LES MOYENS HUMAINS et MATERIELS

B - LES MOYENS MATERIELS

Ci-après détail du parc de véhicules détenu par le Syndicat au 1er janvier 2014

immatriculation	marque	1ère mise en circulation	observations	kms parcourus 2014	Variation 2014/2013
ENGINS Site d'exploitation de BENAIS					
473190	POCLAIN	01/01/2006	Pelleteuse		
601428	FIAT	01/11/2002	Chargeur		
9901 ST 37		01/07/1989	Tracteur		
VEHICULES DE SERVICE				88 008	+ 0.79
CE 541 RG	PEUGEOT	30/04/2012	307 - responsable sce technique	20 387	
9080 WT 37	PEUGEOT	30/10/2008	Partner tous services	8 168	
CV 392 QD	PEUGEOT	24/01/2008	Boxer gardien déchèterie	10 100	
CY 701 QH	PEUGEOT	17/10/2007	Partner site de Benais	12 750	
CY 355 QH	RENAULT	21/08/2007	Master avec plateau	22 912	
7405 XM 37	PEUGEOT	28/07/2006	206 - Service communication et administratif	13 691	
PORTEURS				152 390	+ 2.97
CR 377 FZ	RENAULT	28/02/2013	Porteur transferts LD	53 651	
BK 297 XH	RENAULT	24/03/2011	Porteur levage colonnes	49 365	
BD 901 LT	MAN	01/06/2004	Porteur transferts déchèteries	29 190	
DN 007 GZ	IVECO	29/09/1999	Porteur site Benais	20 184	
REMORQUES					
CX 916 ER	LIDER	21/02/2013	Petite remorque grillagée		
CN 262 VC	CASTERA	11/12/2012	transport de caissons		
BD 935 LT	TRAX	05/08/1999	transport de caissons		
BENNES A ORDURES MENAGERES				106 673	+ 6.35
DB 395 NY	RENAULT	20/12/2013	BOM 26 T	28 967	
5890 XW 37	RENAULT	28/11/2007	BOM 19 T	22 125	
CN 119 JM	RENAULT	02/07/2007	Acquisition occasion (24/10/2012)	10 651	
CB 906 AY	RENAULT	01/01/2005	BOM 19 T	8 468	
CB 828 AY	RENAULT	06/11/2000	BOM 19 T	14 929	
CM 355 QY	RENAULT	08/11/2012	LOCATION FRAIKIN (60 mois) du 14/11/2012 au 14/11/2017)	21 436	

X - LES INDICATEURS FINANCIERS

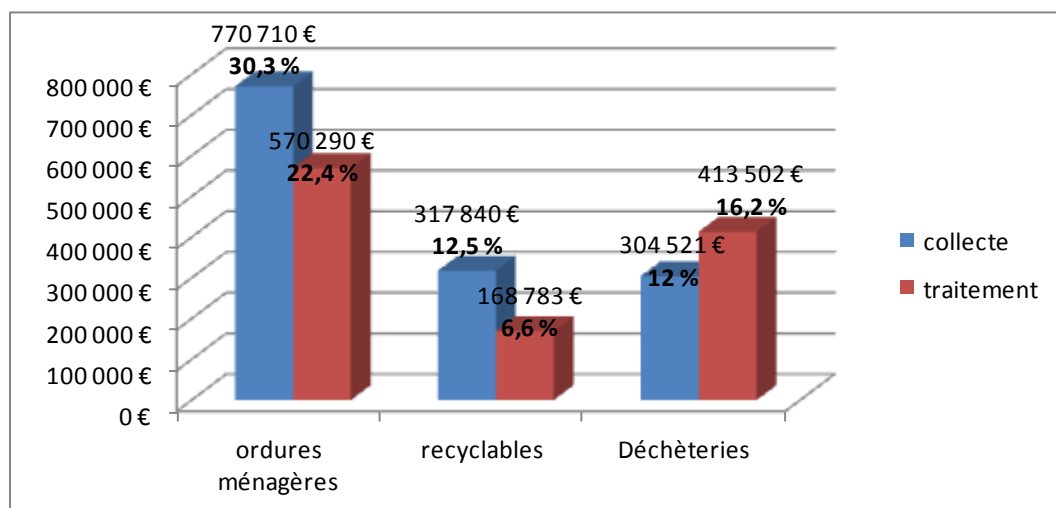
A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (chiffres en € TTC issus du CA 2014)

• Les dépenses

En 2014, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 554 251 € (sont pris en considération les remboursements de rémunération constatés régulièrement en recettes de fonctionnement) et se sont réparties comme suit :

Charges à caractère général (carburant, maintenance des véhicules, prestations de traitement),....	1 329 174,00 €
Charges de personnel	857 227,00 €
Autres charges de gestion courante (Indemnités élus et contributions organismes)	62 558,00 €
Charges financières (Intérêts emprunt)	56 317,00 €
Charges exceptionnelles (composteurs et Rbt indemnités sinistres)	10 282,00 €
Dotations aux amortissements	238 693,00 €

La répartition des dépenses par service

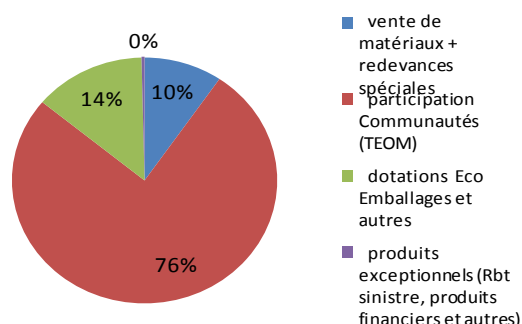


On constate très nettement que le poste de dépense le plus important reste celui des ordures ménagères résiduelles puisque près de 53 % des charges de fonctionnement sont consacrées au service.

• Les recettes

Les recettes de fonctionnement du Syndicat ont atteint 2 561 491 € en 2014 (déduction faite des remboursements de rémunération considérés en dépenses de fonctionnement dans le tableau ci-dessus).

vente de matériaux filières + redevances spéciales	245 868,00 €
participation des Communautés (TEOM)	1 955 452,00 €
dotations et attributions Eco Emballages et autres	350 665,00 €
produits exceptionnels (Rbt sinistre, produits financiers et autres)	9 506,00 €



X - LES INDICATEURS FINANCIERS

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2014)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2014 se sont élevées à 397 969 €.

En dehors du remboursement du capital, les dépenses d'investissement ont été affectées aux programmes suivants :

- * La mise en place d'une barrière électrique sur le site d'exploitation de Benais permettant de séparer les différentes zones de travail et réservant l'accès prioritairement aux agents du service.
- * L'acquisition d'une benne à ordures ménagères de 26 tonnes.
- * L'acquisition de matériels et logiciels informatiques à destination des services administratifs
- * La rénovation des locaux sociaux sur le site d'exploitation de Benais.
- * L'acquisition de colonnes aériennes pour constituer un stock en cas de casse.
- * L'entretien des déchèteries

B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2014)

Les recettes d'investissement (hors opération d'ordre) se sont élevées à 354 133 €

Ces recettes étaient composées uniquement :

- du FCTVA pour 56 633 €
- de la réalisation d'un emprunt destiné au financement d'une benne à ordures ménagères pour la somme de 120 000 €
- de l'excédent de fonctionnement de exercice antérieur (affectation du résultat) pour 177 500 €.

XI - LES PROJETS 2015

1) Les Composteurs individuels

En adéquation avec les orientations prises par le Syndicat quant aux mesures visant à promouvoir la réduction des ordures ménagères résiduelles, le Syndicat poursuivra pour la quatrième année consécutive sa démarche de distribution de composteurs dès le printemps 2015

Les composteurs proposés seront de mêmes volumes et aux mêmes conditions tarifaires que lors de la campagne de 2014.

2) Mise en œuvre de la géolocalisation au sein du service collecte des ordures ménagères

Tous les véhicules ont été équipés en fin d'année 2014, mais l'exploitation du système nécessite que tous les circuits (déjà enregistrés) soient revus et corrigés afin d'éviter les kilomètres inutiles mais surtout afin de veiller à ce que toutes les manœuvres ou circulations sur des voies présentant des risques pour la sécurité des agents soient écartées.

Ces vérifications devraient se terminer dans le courant du 1er trimestre 2015 permettant une mise en œuvre dès le mois d'Avril 2015.

3) Déchèteries : Contrôle d'accès et mise en œuvre des dépôts payants à l'encontre des professionnels.

Dans un premier temps, afin de limiter les apports extérieurs au périmètre du Syndicat, des vignettes seront distribuées à tous les apporteurs qu'il s'agisse de professionnels ou de particuliers.

Dans un second temps, l'accès en déchetterie deviendra payant pour tous les professionnels selon une grille tarifaire en cours d'élaboration.

Cette mesure devrait être effective dans le courant du 1er semestre 2015. Un sujet sur lequel nous reviendront plus en détail dans notre prochain rapport annuel.



SMIPE Val Touraine Anjou

Zone Industrielle - La Petite Prairie

1, Impasse Clé des Champs – B.P. 35 – 37140 BOURGUEIL

Tél. 02.47.97.89.75 - Télécopie : 02.47.97.91.02